



Conseil économique et social

Distr. générale
24 avril 2012

Original : français

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 14 g) de l'ordre du jour provisoire*

Questions sociales et questions

relatives aux droits de l'homme :

droits de l'homme

Déclaration présentée par la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2012/100.



Déclaration

Pour bâtir une société saine dans laquelle chaque citoyen a la possibilité de trouver sa place, soit une société démocratique, chaque acteur doit être responsable, réaliste et solidaire. Les sectes ne permettent pas cela, car elles ont pour objectif d'infiltrer, de contrôler et de corrompre nos sociétés à tous les niveaux, de l'éducation à la santé, des institutions internationales aux États eux-mêmes.

La résolution 55/2 du 8 septembre 2000 relative à la Déclaration du Millénaire, recommande que l'Organisation des Nations Unies s'engage pour « un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste » et pour « défendre au niveau mondial les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité ». La Fédération est là pour témoigner que les sectes violent ces principes en privant leurs adeptes de leur libre arbitre, en les réduisant au rang d'esclaves soumis au pouvoir et à la volonté unique des leaders qui les exploitent financièrement et les asservissent psychologiquement et souvent sexuellement.

Les valeurs fondamentales prescrites dans les objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir liberté, tolérance, solidarité et partage des responsabilités, ne sont pas respectées par les groupes sectaires, qui avancent masqués et donnent à leurs adeptes l'illusion du bien-être et de l'autonomie.

L'éradication de la pauvreté ne peut se faire que lorsque chaque acteur de la société y contribue. Les sectes ont pour unique objectif leur propre enrichissement. La fortune des plus grandes se compte en milliards de dollars, alors que se cachant derrière la fallacieuse étiquette de la religion, elles ne paient pas d'impôts. C'est le cas d'une organisation bien connue basée en Floride (États-Unis d'Amérique). Une autre organisation tout aussi riche échappe aux autorités fiscales par ses mariages collectifs.

Au paragraphe 20 de la résolution 55/2, l'Assemblée générale a décidé de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté. Bien des sectes, comme « The Family International », par exemple, asservissent les femmes, les laissent sans ressources, sans soutien, sans couverture sociale ni médicale.

Concernant l'Afrique, nous pouvons affirmer qu'elle est aussi victime des agissements des sectes. Le Président Chissano du Mozambique avait donné une grande partie des terres cultivables à l'organisation « Méditation transcendantale », dépouillant ainsi les paysans de leur bien. Dans d'autres parties d'Afrique, des adeptes de sectes religieuses doivent verser à celles-ci des sommes importantes. Ces sectes touchent des fortunes qui ne vont pas au pays, ni pour l'éducation, ni pour éradiquer la pauvreté.

Nous demandons que les bureaux locaux de l'Organisation des Nations Unies fassent des rapports sur ces agissements.

De même, nous demandons que soit pris en compte le fait que les sectes contribuent à l'appauvrissement des individus et à la perversion des systèmes démocratiques.